

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du lundi 27 avril 2026

Délibération n°065_260427**Motion relative à la défense de la Ligne Budgétaire Unique (LBU) et au financement du logement social à La Réunion**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 21 avril 2026, dématérialisée et affranchie le 21 avril 2026, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M^{me} DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M ^{me} DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ⁴ M. Imran HATTEEA Mme Eliana NARCISSE M. Mickaël CHAMAND ¹⁻³ Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE ¹ M. Joël LALLEMAND M. Jean Michel FLORENCY Mme Françoise GASTRIN M. Pascal DORSEUIL ¹⁻³ Mme Rose Méry CORENTHY M. Mathieu MAILLOT Mme Marine MOURGAPIN M. Saad AKHOONE ¹ Mme Jessica NARBE M. Eddy LALLEMAND M. Philippe VIRIN M. Sully AVRIL Mme Marie-Andrée MESSIRA M. Jimmy DORSEUIL Mme Emmanuelle DELAHAYE M. Jean-Fabien NACHIAR ¹⁻³ M. Hugo GERARD M. Michel Ange MAILLOT Mme Frédérica VICTOIRE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Claudie TECHER Mme Christelle LEPINAY- MARIMAO M. Olivier CHAMAND Mme Marie Clarisse FRANCOISE Mme Agnès PAYET Mme Anne-Gaëlle LEPINAY Mme Juliana BLAIN M. Jérémy TURPIN Mme Laura RIVIERE M. Louis Bertrand GRONDIN Mme MANGUE Corinne ¹ Mme Olivia DIJOUX M. Teddy HOAREAU Mme Mathilde ROGER M. Fabrice HOARAU Mme Caroline Marie Erika TRAJEAN	Mme Yannicke SEVERIN M. Cyrille HAMILCARO ²	M. Sylvain ARTHEMISE Mme MANGUE Corinne	

¹N'ont pas pris part au débat ni au vote de la délibération n°53 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont.

²N'a pas pris part au vote de la délibération n°53 au titre de la procuration donnée à Mme Corinne MANGUE

³N'ont pas pris part au débat ni au vote des délibérations n°53 à 62 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont.

⁴N'a pas pris part au débat ni au vote des délibérations n°54 à 58 et s'est retirée de la salle des délibérations en amont.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 27 AVRIL 2026**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Jessica NARBE a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°39	43	2	0	0	37	0	8
Pour les délibérations n°40 à 42	43	2	0	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°43	43	2	0	0	45	0	0
Pour la délibération n°44	43	2	0	0	37	6	2
Pour la délibération n°45	43	2	0	0	37	0	8
Pour la délibération n°46	43	2	0	0	37	6	2
Pour la délibération n°47 à 48	43	2	0	0	43	0	2
Pour la délibération n°49 à 50	43	2	0	0	45	0	0
Pour la délibération n°51	43	2	0	0	39	0	6
Pour la délibération n°52	43	2	0	0	45	0	0
Pour la délibération n°53	37 ^A	1	7	0	38	0	0
Pour les délibérations n°54 à 58	39 ^B	2	4	0	41	0	0
Pour la délibération n°59 à 62	40 ^C	2	3	0	42	0	0
Pour la délibération n°63	43	2	0	0	6	2	37
Pour la délibération n°64	43	2	0	0	45	0	0
Pour la délibération n°65	43	2	0	0	45	0	0

37^A Mesdames Dominique AMAZINGOI-RIVIERE et Corinne MANGUE, messieurs Mickael CHAMAND, Pascal DORSEUIL, Monsieur Saad AKHOONE et Jean Fabien NACHIAR n'ont pas pris part au débat et au vote de la délibération n°53.

39^B Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN, messieurs Mickael CHAMAND, Pascal DORSEUIL et Jean Fabien NACHIAR n'ont pas pris part au débat et au vote des délibérations n°54 à 58.

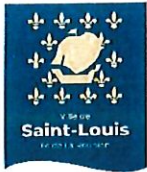
40^C Messieurs Mickael CHAMAND, Pascal DORSEUIL et Jean Fabien NACHIAR n'ont pas pris part au débat et au vote des délibérations n°59 à 62

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,


Juliana M'DOIHOMA





Ville de passion!

Conseil municipal – Séance du 27 avril 2026

Motion relative à la défense de la Ligne Budgétaire Unique (LBU) et au financement du logement social à La Réunion

Après l'appel des conseillers municipaux et la présentation détaillée de l'ordre du jour, Madame le Maire a indiqué à l'Assemblée que le groupe de la majorité « Avec vous, réussir demain » a proposé deux motions.

La présente motion relative à la défense de la Ligne Budgétaire Unique (LBU) et au financement du logement social à La Réunion, a été acceptée par la Maire à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2026.

La lecture de la motion a été effectuée par Madame Juliana M'DOIHOMA, Maire, puis un débat s'est engagé au sein du Conseil municipal. À l'issue des échanges, la motion a été soumise au vote.

Le résultat du vote a été le suivant :

45 pour : Mme Juliana **M'DOIHOMA** - M. Sylvain **ARTHEMISE** (+ procuration de Mme Yannicke **SEVERIN**) - Mme Gaëlle **MOUNIAMA COUPAN** - M. Imran **HATTEEA** - Mme Eliana **NARCISSE** - M. Mickaël **CHAMAND** - Mme Dominique **AMAZINGOI-RIVIERE** - M. Joël **LALLEMAND** - M. Jean Michel **FLORENCY** - Mme Françoise **GASTRIN** - M. Pascal **DORSEUIL** - Mme Rose Méry **CORENTHY** - M. Mathieu **MAILLOT** - Mme Marine **MOURGAPIN** - M. Saad **AKHOONE** - Mme Jessica **NARBE** - M. Eddy **LALLEMAND** - M. Philippe **VIRIN** - M. Sully **AVRIL** - Mme Marie-Andrée **MESSIRA** - M. Jimmy **DORSEUIL** - Mme Emmanuelle **DELAHAYE** - M. Jean-Fabien **NACHIAR** - M. Hugo **GERARD** - M. Michel Ange **MAILLOT** - Mme Frédérica **VICTOIRE** - M. René Claude **MARIMOUTOU** - Mme Claudie **TECHER** - Mme Christelle **LEPINAY- MARIMAO** - M. Olivier **CHAMAND** - Mme Marie Clarisse **FRANCOISE** - Mme Agnès **PAYET** - Mme Anne-Gaëlle **LEPINAY** - Mme Juliana **BLAIN** - M. Jérémy **TURPIN** - Mme Laura **RIVIERE** - M. Louis Bertrand **GRONDIN** - Mme Corinne **MANGUE** (+ procuration de M. Cyrille **HAMILCARO**) - Mme Olivia **DIJOUX** - M. Teddy **HOAREAU** - Mme Mathilde **ROGER** - M. Fabrice **HOARAU** - Mme Caroline Marie Erika **TRAJEAN**.

La motion relative à la défense de la Ligne Budgétaire Unique (LBU) et au financement du logement social à La Réunion a été unanimement approuvée par le Conseil municipal.

La Maire,



Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le

MOTION RELATIVE A LA DEFENSE DE LA LIGNE BUDGETAIRE UNIQUE (LBU) ET AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL A LA REUNION

*Motion présentée par Madame le Maire, Juliana M'DOIHOMA,
au nom du groupe majoritaire*

CONSIDERANT la gravité et le caractère inédit de la crise du logement qui frappe La Réunion, caractérisée par une forte tension sur l'offre, une augmentation des situations de mal-logement et un allongement des délais d'attente pour les familles ;

CONSIDERANT que plus de 53 000 demandes de logement social sont recensées à l'échelle de l'île au 31 mars 2026 par l'ARMOS OI et que **la commune de Saint-Louis compte à elle seule plus de 2 200 demandeurs de logement social en attente**, traduisant une situation locale particulièrement préoccupante ;

CONSIDERANT que les informations relayées récemment par les acteurs du logement social faisant état d'une **baisse drastique des crédits de la Ligne Budgétaire Unique (LBU)** alors que cette dernière constitue le principal outil de financement du logement social et de l'amélioration de l'habitat dans les territoires ultramarins ;

CONSIDERANT que **la baisse annoncée** – une division par trois des crédits qui passeraient de 85,65 M€ en 2024 et 78,5 M€ en 2025 à 27 M€ envisagés pour 2026, est **incompatible avec les besoins du territoire** et que de nombreux projets sont prêts à être engagés ;

CONSIDERANT que cette situation entraînerait **des conséquences néfastes** tant pour les conditions de vie de la population que pour la situation économique du territoire avec :

- le report ou l'abandon de programmes de construction,
- une chute des mises en chantier,
- une aggravation du mal-logement,
- et un impact direct sur l'emploi local, notamment dans le secteur du BTP ;

CONSIDERANT que les besoins en LBU sont d'ores et déjà objectivés par les bailleurs sociaux, représentant un besoin documenté de 70 M€ de LBU, soit un montant très largement supérieur à l'enveloppe envisagée pour 2026 et témoignant d'une capacité opérationnelle immédiate des opérateurs ;

CONSIDERANT EGALEMENT que la Ville de Saint-Louis est pleinement engagée dans une politique volontariste en matière de logement social :

- Avec un objectif contractualisé dans le cadre du Contrat de Mixité Sociale de **284 logements sociaux sur la période 2023-2025**, le bilan définitif établit une production de 320 logements sociaux financés sur la période, soit un dépassement de 36 logements (=12,7%) par rapport à l'objectif contractuel tout en respectant les enjeux de mixité.
- Avec des opérations concrètes engagées ou en cours : *entrée de ville côté le Gol, La Rivière (RN5), centre-ville de Saint-Louis, Bois de Nèfles Coco, Le Ruisseau,...*

CONSIDERANT que la programmation 2026-2028 est d'ores et déjà engagée et serait directement compromise par toute baisse de la LBU, le projet de Contrat de Mixité Sociale 2026-2028 prévoyant la production de plus de 446 logements sociaux sur des opérations actées, dont les opérations Terrain Caro au Ruisseau, Maison relais Père Favron en centre-ville, Gol les Hauts, l'aménagement Dambreville à Bois de Nèfles Coco, ainsi que les résorptions d'habitat insalubre (RHI) Bel Air, et Gol Baquet ; **chaque crédit retiré de la LBU est un permis de construire qui ne sera pas instruit, un chantier qui ne démarrera pas et une famille saint-louisienne qui restera en attente ;**

CONSIDERANT que la Ville agit avec responsabilité :

- en favorisant des **opérations à taille humaine**,
- en veillant à un **équilibre territorial**,
- et en refusant la concentration des difficultés dans certains quartiers ;

CONSIDERANT que cette alerte est partagée par l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés : bailleurs sociaux, fédérations professionnelles du BTP, élus locaux de toutes sensibilités, associations de défense du droit au logement. Ces derniers appellent unanimement au maintien d'un financement sécurisé du logement social outre-mer, comme l'atteste également la publication, le 22 avril 2026, du **rapport annuel de la Fondation pour le Logement des Défavorisés** sur le mal-logement à La Réunion ;

CONSIDERANT enfin que le logement est un droit fondamental et un levier majeur de cohésion sociale, de dignité humaine et de développement territorial ;

**LES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LOUIS
REUNIS EN SEANCE LE 27 AVRIL 2026**

- **EXPRIMENT leur vive inquiétude** face à la baisse annoncée des crédits de la LBU, incompatible avec les besoins de La Réunion et de ses habitants ;
- **ALERTENT solennellement l'État** sur les conséquences sociales, économiques et territoriales d'un tel désengagement en matière de logement social ;
- **DEMANDENT au Gouvernement :**
 1. **Le maintien, a minima, du niveau actuel de financement de la LBU**, plus adapté aux besoins réels des territoires ultramarins ;
 2. **La transparence sur la trajectoire pluriannuelle de la LBU**, notamment via la communication aux collectivités et aux bailleurs des enveloppes prévisionnelles 2026, 2027, et 2028 dans des délais compatibles avec le cycle de programmation de opérations
 3. **La prise en compte des spécificités de La Réunion**, notamment :
 - la pression démographique,
 - le niveau de pauvreté,
 - et les contraintes foncières ;
- **AFFIRMENT la mobilisation de la Ville de Saint-Louis** pour faciliter la production de logements sociaux, accompagner les bailleurs, et répondre aux besoins des habitants, dans le respect d'un développement urbain équilibré et maîtrisé ;
- **APPELLENT à une mobilisation collective de l'ensemble des acteurs publics pour faire du logement une priorité nationale dans les territoires ultramarins ;**
- **DEMANDENT que la présente motion** soit transmise au Préfet de La Réunion, au Gouvernement, aux parlementaires, et aux partenaires concernés.

(The bottom half of the page is heavily obscured by numerous blue ink signatures and scribbles, including names like 'Juliano', 'Léonard', and 'Luis', along with various illegible marks and a star symbol on the right side.)